

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

17 JUILLET 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 17 JUILLET 2023 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Tarif des repas scolaires»	3
1.2	Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Application des nouvelles règles d'urbanisme aux bâtiments scolaires»	4
1.3	Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Grève du personnel ouvrier de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) le 28 juin 2023 et rencontre du gouvernement avec leurs représentants»	6
2	Ordre des travaux	7

VERSION PROVISoire

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Tarif des repas scolaires»

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre, la circulaire 4869, intitulée «Réglementation relative aux repas et aux consommations au sein des établissements scolaires», dispose que toute modification du prix des repas scolaires doit vous être notifiée. Toute proposition de modification du prix des repas ou la suppression de ceux-ci doit être accompagnée des documents justificatifs des avis du conseil de participation (Copa) et des comités de concertation de base (CoCoBa), de la copie de l’état des comptes et l’analyse du prix de revient des repas. Ces documents doivent être transmis au directeur général adjoint de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Vous devez donc avoir une vision précise de l’évolution du coût des repas scolaires dans les écoles de WBE. Cette circulaire est-elle toujours d’application? Existe-t-il encore une centralisation des demandes de changement de tarification des repas des écoles de WBE? De quels chiffres disposez-vous concernant l’évolution du prix des repas scolaires? Pourquoi le gouvernement n’organise-t-il pas, dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une enquête sur le coût du temps de midi, en y intégrant le prix des repas et les frais de garderie?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je vous confirme que la circulaire 4869 est toujours d’application. Toutefois, cette matière relève désormais de la responsabilité du pouvoir organisateur, WBE, et pas du gouvernement. Les demandes de modification des prix doivent par conséquent être approuvées par WBE.

Notons que tout dossier soumis à l’approbation de WBE doit, en application de la circulaire, avoir fait l’objet au préalable d’une validation à la fois par le Copa et par le CoCoBa de l’établissement. Tout demande dûment approuvée par ces instances qui parvient à WBE fait l’objet d’une analyse en interne qui vise à déterminer si la demande est dûment justifiée et proportionnée par rapport au prescrit de la circulaire. Ainsi, pour justifier une demande de modification de prix à

la hausse, «les recettes générées par la gestion du restaurant scolaire doivent impérativement couvrir les dépenses liées à la confection des repas ...».

Enfin, selon les informations de WBE, si un déficit ne peut être constaté dans les comptes de l'intendance de l'établissement, la demande est refusée. C'est le cas de la majorité des dernières demandes introduites auprès des services centraux de WBE. Ces demandes spécifiques sont cependant peu nombreuses.

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre, je suis heureux d'apprendre que cette circulaire est toujours d'application, que le nombre de demandes d'augmentation du prix des repas est faible et qu'elles reçoivent généralement une réponse négative. Je tenterai d'approfondir ce sujet par des questions écrites, car il est important de disposer d'un aperçu précis de la situation. L'information n'est que la première étape de l'action; il s'agira notamment d'encadrer de façon un peu plus stricte le prix des repas, mais aussi l'ensemble des coûts liés au temps de midi.

1.2 Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Application des nouvelles règles d'urbanisme aux bâtiments scolaires»

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Parmi les quelques grands dossiers que traite actuellement la Région wallonne figure notamment la modification des règlements liés au Code du développement territorial (CoDT), mais aussi au schéma de développement territorial. Cela a suscité de nombreux débats au sein de cette entité. Nous parlons en effet de domaines cruciaux qui ont des implications concrètes pour l'ensemble des habitants de la Région wallonne, ainsi que pour les institutions qui ont un siège matériel, en particulier les écoles. Certaines des nouvelles mesures datent même d'avant les inondations. Elles sont aujourd'hui renforcées, car nous avons constaté l'influence fondamentale que peut avoir l'aménagement du territoire sur nos infrastructures, nos habitations et nos vies.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles d'urbanisme, le ministre wallon de l'Aménagement du territoire a notamment cité les cours d'école en tant qu'exemple de lieu propice à la «désimperméabilisation» des sols. Notons que le fait d'offrir aux élèves un accès à la terre aurait aussi un intérêt pédagogique.

Monsieur le Ministre, quelle place accordez-vous à cette réflexion dans vos dossiers de réaménagement des écoles? Des financements spécifiques à un tel objectif sont-ils prévus? En effet, vous avez évoqué le traitement prioritaire des écoles victimes des inondations de 2021. Eu égard aux études à ce sujet, peut-être est-il plus urgent encore d'accroître la perméabilité des cours d'école situées en hauteur afin d'éviter un ruissellement trop important vers les vallées. Quelles mesures envisagez-vous dans cette perspective? Vous êtes-vous entretenu avec le ministre Borsus à ce sujet?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement. – Je rejoins pleinement l’analyse du ministre Borsus: les cours d’école constituent une piste importante pour résoudre la problématique de l’imperméabilisation des sols.

Toutefois, dans le cas précis des écoles, le fait de «verdurer» les espaces de récréation n’a pas pour seul avantage de sortir de cette imperméabilisation. Le rapport du chantier des bâtiments scolaires attirait notre attention sur les bienfaits de cette verdure: facilitation de la transition climatique, rafraîchissement des îlots de chaleur, sensibilisation des enfants dans le contact à la nature... Évoquons encore le fait que les arbres sont d’excellents filtres contre certains polluants aériens.

Mon intérêt pour la verdure va donc bien au-delà de la perméabilité des sols. C’est pourquoi le Plan d’investissement exceptionnel prévoit une disposition interdisant l’augmentation des surfaces minéralisées et favorisant la verdure. Tous les dossiers soumis devront donc respecter cette dernière, car il s’agit d’une condition d’éligibilité. Les coûts liés à ces aménagements sont pris en compte dans les subventions octroyées, puisque nos normes physiques et financières prévoient bien la prise en charge de l’aménagement des cours et abords.

Je n’ai pas eu de contact spécifique avec le ministre Borsus sur cette thématique. Toutefois, par le biais de son administration, la Fédération Wallonie-Bruxelles est partie prenante à plusieurs opérations régionales dans ce domaine. Citons la campagne «*Ose le vert, recrée ta cour*», portée par *GoodPlanet Belgium* et dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est l’un des partenaires avec le soutien de la Région wallonne; ou encore l’opération Ré-création de la Région de Bruxelles-Capitale, pour laquelle notre administration est représentée dans le jury de sélection des projets.

Cette thématique sera également mise en avant dans la future réforme des fonds de financement des bâtiments scolaires, sur laquelle nous travaillons actuellement et qui vous sera vraisemblablement présentée au deuxième semestre.

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre, je vois que vous êtes sensible à cette question. Vous êtes revenu sur la problématique de la verdure dont les intérêts vont bien au-delà de la désimpermeabilisation. Je m’interroge toutefois sur vos rapports avec le ministre Borsus. En effet, le problème avec la démarche retenue dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires est que l’on répond aux demandes quand et si elles sont faites. Or, les études réalisées sur les bassins versants nous apprennent qu’il convient de désimpermeabiliser à certains endroits précis. En définitive, votre réponse sur les critères de verdure est positive, mais ne devriez-vous pas, en concertation avec le ministre Borsus, faire preuve de proactivité en prenant contact avec les écoles importantes dans ce cadre? Je vous invite à contacter ce dernier à ce sujet, car il s’agit d’un chantier essentiel.

1.3 Question de M. Laszlo Schonbrodt, intitulée «Grève du personnel ouvrier de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) le 28 juin 2023 et rencontre du gouvernement avec leurs représentants»

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Le secteur, en particulier le personnel ouvrier du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), multiplie les actions depuis plusieurs semaines. Il y a eu notamment cette journée de grève du 28 juin dernier, avec un mouvement de protestation devant le siège du gouvernement. Il s’agit de protester contre une mesure d’économie qui vous est demandée, parce que vous êtes désormais tenu de traiter chaque réseau d’organisation de l’enseignement de façon équitable. On a pu estimer autrefois que vous favorisiez le réseau WBE en lui octroyant 30 millions d’euros.

Entre-temps, vous proposez une mesure d’économie à hauteur, précisément, de 30 millions d’euros. Les protestataires y voient une contradiction et justifient leurs actions de la sorte. À notre sens, un déséquilibre peut se résoudre de deux façons: soit on rabote celui qui dépasse, 30 millions en moins; soit on augmente de l’autre côté, 100 millions d’euros en plus. Outre que l’enseignement a besoin d’argent supplémentaire de façon générale, ma préférence va à l’augmentation. De surcroît, celle-ci ouvre la possibilité de ne pas couper 30 millions d’euros pour WBE, mais d’aller plutôt chercher les moyens manquants dans l’ensemble des ressources de la Communauté française.

Bref, le personnel n’est pas content. Il est en action. Monsieur le Ministre, l’avez-vous rencontré le 28 juin à l’occasion de cette journée de grève? Qu’en est-il ressorti? Quels sont les résultats de cette rencontre, si elle a bien eu lieu? Avez-vous imaginé des mesures concrètes pour répondre aux demandes du personnel ouvrier?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Une délégation du front commun a effectivement été reçue le 28 juin dernier par les chefs de cabinet des ministres Désir, Glatigny, Jeholet et par l’un de mes chefs de cabinet. Ces derniers avaient pour mission d’échanger avec les représentants des organisations syndicales sur le titre V de l’avant-projet de décret portant diverses mesures relatives à l’enseignement.

Cette rencontre s’est déroulée dans un climat serein. Elle a été l’occasion de rappeler qu’au travers de la mesure contestée, la volonté du gouvernement n’était nullement de minimiser le rôle joué par le personnel ouvrier. Nous savons tous à quel point ce personnel est fondamental au sein des établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la suite de cette rencontre, le gouvernement a apporté une réponse aux questions du front commun, comme demandé lors de la négociation de l’avant-projet.

Il a par ailleurs décidé, suivant les remarques formulées par les organisations syndicales, de retirer du projet le principe de faire prendre en charge la liquidation des traitements par les dotations des établissements. Cette mesure vise à rassurer le personnel ouvrier et les directions des établissements de WBE.

M. Laszlo Schonbrodt (PTB). – Nous constatons une nouvelle fois que la lutte paie. Monsieur le Ministre, vous avez raison de souligner l'importance du personnel ouvrier, qui se donne corps et âme pour nos écoles. Rappelons d'ailleurs que leur barème de salaire n'a plus été augmenté depuis 1996. Certains commencent leur carrière avec un salaire annuel de 17 000 euros. Ces emplois ne sont donc pas valorisés. Vous avez prévu un cadre d'extinction, mais quelles suites seront-elles réservées à ce personnel, notamment pour les travailleurs qui ne sont pas nommés?

Par ailleurs, le montant de 1 milliard d'euros que vous investissez dans la rénovation des écoles n'a de sens que s'il existe un suivi pour leur entretien sur les plans financier et humain. Or, au regard des mesures que vous avez prises, nous pouvons douter que les écoles puissent engager du personnel ouvrier. En effet, de nombreux pouvoirs organisateurs sont confrontés aujourd'hui à des difficultés. Les écoles ne peuvent pas se permettre la coupe budgétaire de 30 millions d'euros qui a été choisie. Une solution de refinancement était et reste possible. J'espère que nous pourrons vous convaincre d'opérer un autre choix à l'avenir. Quelques mobilisations seront peut-être encore nécessaires.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Fixation par la Cour des comptes de la “clé élèves” pour 2023-2024», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h45.*